

Arrêté DAJI/AP/2021/n°12
Portant prorogation du mandat des
membres du Conseil de la FEG

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts d'Aix-Marseille Université,
Vu les statuts de Faculté d'Economie et de Gestion,

Considérant le terme du mandat de l'ensemble des membres du Conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion d'Aix-Marseille à la date du 7 février 2022 ;
Considérant le caractère incertain de la situation sanitaire ;
Considérant la continuité de service ;

ARRÊTE

Article 1 :

Le mandat des membres élus du collège des usagers du Conseil de la Faculté d'Economie et de Gestion (FEG) d'Aix-Marseille Université est prorogé jusqu'à l'élection des nouveaux membres.

Article 2 :

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et usagers de la FEG et est publié sur le site Internet d'Aix-Marseille Université.

Article 3 :

Le Doyen de la Faculté d'Economie et de Gestion est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 7 décembre 2021



Eric BERTON

Président d'Aix-Marseille Université